

COMMUNE D'IXELLES
Direction de l'Urbanisme
Hôtel communal
Chaussée d'Ixelles, 168

B – 1050 BRUXELLES

V/Réf : 7b/pu/2.153
N/Réf. : AVL/kd/XL-2.465/s536
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Mesdames,

Objet : IXELLES. Rue Saint-Boniface, 32. Transformation de la devanture commerciale.
(Dossier traité par Mme P. Cardinal).

Suite à votre courrier du 9 avril 2013, sous référence, réceptionné le 15 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 avril 2013.

Le dossier concerne un immeuble d'inspiration néo-classique, datant de +/- 1900, et qui figure à l'inventaire du patrimoine architectural d'Ixelles. Il est également situé dans la zone de protection de plusieurs maisons classées situées rues Saint-Boniface et Ernest Solvay.

La demande vise la transformation de la devanture commerciale. Pour rappel, celle-ci a fait l'objet d'un premier avis de la CRMS en sa séance du 27 juin 2012.

Conformément à sa demande, les travaux projetés, qui ne constituent pas d'enjeu spécifique pour les maisons classées, ont été revus sur certains aspects : le nouveau châssis projeté de la devanture serait réalisé en bois, et non en alu, et la porte d'entrée commerciale ne serait plus entièrement vitrée, ce qui est positif.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appellent les autres aspects du projet pour veiller à la cohérence de la devanture commerciale eu égard à la qualité de la façade (ex : maintien des trumeaux qui font partie intégrante de la composition de la vitrine existante).

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c.

- A.A.T.L. / D.M.S. : Mme O. Goossens (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, O. Goossens, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre),

- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.